



BEATT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

A l'attention de M. PONCET Jean-Damien
Directeur du BEATT

Lyon, le 28 avril 2021

Notre Référence : DCOS 21-0170 SD/AG

Objet : Heurt de deux ponts par le navire fluvio-maritime ARAMIS survenu le 28 septembre 2019 au niveau du secteur des « ponts doubles » sur le canal de dérivation du Rhône de Donzère-Mondragon. Suites proposées par CNR aux recommandations du rapport BEATT

Monsieur,

En date du 15 janvier 2021, vous nous avez adressé le rapport d'enquête technique cité en objet, et vous nous avez demandé, conformément à l'article R. 1621-9 du Code des Transports, les suites que nous proposons de donner à la recommandation R2 adressée à CNR dans l'addendum du BEATT au rapport conjoint BEAmer - BEATT.

La 1ère partie de la recommandation adresse la mise à disposition via le SIF (Service d'Information Fluvial) des données temps réel de hauteurs libres sous les ponts. L'échéancier de mise en œuvre va donc s'inscrire dans celui du SIF Bassin Rhône-Saône dont VNF pilote le déploiement sur le bassin à partir du 2nd semestre 2021, en se basant sur la solution retenue par le projet européen RIS-Comex. CNR est partenaire de VNF sur le projet SIF Rhône-Saône pour mettre à disposition les données de la voie navigable qu'elle détient.

Les données de hauteurs libres en temps réel dont nous disposons seront mises à disposition de manière prioritaire : cela inclura les ponts doubles RN7 et SNCF du canal d'aménée de Donzère-Mondragon où s'est produit le heurt du navire fluvio-maritime Aramis.

Pour les ponts dont la donnée de hauteur libre en temps réel n'est pas disponible, cela nécessite de mettre en place des stations de mesure et par conséquent une étude de faisabilité et des travaux : nous considérons qu'il s'agit d'une amélioration et CNR propose de l'inscrire dans les actions de « sécurisation de la voie fluviale » du Plan5Rhône.

La 2ème partie de la recommandation adresse la pose de panneaux de signalisation C2 pour les ponts dégageant fréquemment une hauteur libre proche des 6.30m du gabarit de la voie navigable du Bas-Rhône. En première approche et en ayant considéré qu'une limite de hauteur libre est fréquemment dégagee lorsque atteinte 100 jours / an, un premier état des lieux a permis d'identifier

une dizaine de ponts pour lesquelles la hauteur libre est comprise entre 6.30m et 7m plus de 100 jours / an. En concertation avec les usagers de la voie d'eau et sous réserve de validation en commissions sécurité pilotées par VNF, CNR propose d'engager pour ces ponts la pose d'une signalisation de hauteur libre limitée à l'échéance de 2022.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Cie NATIONALE DU RHONE
DIRECTION COORDINATION DES OPERATIONS ET SURETE
La Directrice



Valérie CHABRIER